

## SOCIÉTÉ

ISÈRE | Alors qu'il a annulé ses venues aux festivals d'été, il est en concert à Grenoble aujourd'hui et demain



Ce soir et demain, Bertrand Cantat se produira à La Belle Électrique, à Grenoble. Mais une manifestation est déjà prévue devant la salle. Photo MAXPPP

# Cantat, droit à l'oubli ou devoir de mémoire ?

PAR ÈVE MOULINIER ET LUIS PEDRO

**Ce soir et demain à Grenoble, à La Belle Électrique, deux concerts seront un peu plus que d'habitude sous le feu des projecteurs. Parce que Bertrand Cantat sera sur scène.**

Concert en juillet au festival "Les Escales" de Saint-Nazaire : première annulation... Et depuis hier soir, à la suite d'une décision de l'artiste : tous les rendez-vous estivaux déprogrammés.

Mais pour ce soir et demain, alors, à La Belle Électrique, à Grenoble ? Les deux dates sont maintenues, mais la salle municipale sera plus que jamais sous le feu des projecteurs. Parce que Bertrand Cantat sera vraiment sur scène. Parce qu'il y a le souvenir d'un sourire mutin et de grands yeux tristes. Parce qu'il y a eu "Me-too" et tout le reste... Parce que le sujet brûle les doigts et les lèvres, parce qu'il électrise une société française à fleur de peau, et pour ce cas précis, à bout de nerfs. Comme une triste évidence tant le sujet est devenu sensible depuis cette terrible nuit du 27 juillet 2003, qui avait provoqué la mort de Marie Trintignant, quelques jours après. Et qui avait, en même temps, fait chuter de son piédestal le leader du génial groupe Noir Désir, la figure de la gauche alternative dont la permanente rébellion rageuse avait donné des ailes à toute une jeunesse.

Condamné en Lituanie, en 2004, à huit ans de prison pour le meurtre de sa compagne, Bertrand Cantat avait fini de purger la moitié de sa peine en France, avant d'être libéré en 2007. Il avait alors repris sa vie d'artiste. Avec des collaborations, des concerts et même un groupe, Détroit, sans que l'émotion, à l'époque, ne soit très vive. Quelques voix s'étaient bien élevées ici et là, mais sans plus. Très vite contrées par les imparables arguments de la liberté d'expression, de la peine purgée et du droit à la réinsertion... Et parfois aussi du pardon.

Alors que s'est-il passé depuis ? En 2010, la France a appris, effarée, le suicide de son épouse Kristina Rady.

Puis les nouvelles révélations de violences conjugales se sont succédé, suivies par des démentis et des menaces de plainte en diffamation, brouillant davantage la déjà sombre histoire... Où, à défaut de vérité, on ne peut avoir que des ressentis qui finissent par s'entrechoquer dans un débat opposant le droit et la morale.

En 2017, dans le contexte de l'affaire Weinstein, tout est monté crescendo quand Bertrand Cantat a fait son retour en solo. L'album "Amor Fati" est sorti en décembre dernier, avec l'annonce d'une tournée. Depuis, deux camps n'ont cessé de s'opposer : d'un côté ceux qui estiment qu'il ne doit plus être un personnage public, de l'autre ceux qui pensent qu'il "a payé". Des pétitions ont circulé partout où il doit se produire pour demander sa déprogrammation. Et "les pressions de mécènes, partenaires et d'élus ainsi qu'une partie du public qui annonçait vouloir boudier la soirée" ont donc eu raison de la date prévue à Aluna, à Ruoms (Ardèche), le 14 juin prochain.

## Un rassemblement prévu ce mardi

À Grenoble, l'affaire a même pris une tournure politique. Déjà, lors d'un conseil municipal en février, le maire Eric Piolle (EELV) avait été interpellé sur la tenue de ces concerts. Avant qu'un courrier de Matthieu Chamussy, élu grenoblois Les Républicains, appelle à « la responsabilité morale » du premier magistrat, en lui demandant non pas d'interdire le spectacle, mais de le désapprouver publiquement. La con-

seillère régionale LR Nathalie Béranget lui avait emboîté le pas en lançant : « Qu'un meurtrier puisse de nouveau monter sur scène n'est pas acceptable ». Ce qui lui a valu des félicitations mais aussi... de se faire traiter de tous les noms sur les réseaux sociaux (« pourriture », « saloperie » ou « va te faire baiser par Fillon », notamment).

La municipalité grenobloise a, de son côté, rappelé qu'elle condamne fermement les violences faites aux femmes. L'adjoint Emmanuel Carroz a expliqué : « Je comprends évidemment l'émotion suscitée par la venue de Bertrand Cantat à Grenoble. À titre personnel, je suis ému et je n'assisterai pas à ses concerts, pas plus que ne le fera le maire de Grenoble. Mais voilà : puisqu'il y a la liberté de programmation, puisque les concerts auront sans doute lieu, il faut voir plus loin. L'enjeu, c'est de travailler chaque jour, et tous ensemble, pour que justement il n'y ait plus de Marie Trintignant tuée sous les coups. »

Une pétition, signée de féministes grenobloises, a également été lancée sur internet... Et ce mardi en fin d'après-midi, une manifestation est prévue à 17 h 30 sur le parvis de la salle pour dire "non" au concert de Bertrand Cantat et "non" à la banalisation des violences faites aux femmes. Le communiqué appelle tous ceux qui ont déjà acheté un billet... à le déchirer.

Uni-T production, le tourneur de Bertrand Cantat, que nous avons contacté hier, ne fait pas de commentaire.

## Cantat renonce aux festivals d'été, mais pas aux concerts de Grenoble

La nouvelle est tombée hier soir. Bertrand Cantat a annoncé à l'AFP qu'il renonçait à se produire dans les festivals d'été.

« Pour mettre fin à toutes les polémiques et faire cesser les pressions sur les organisateurs, j'ai décidé de retirer notre projet de tous les festivals d'été », a-t-il déclaré. L'ex-leader de Noir Désir maintient en re-

vanche toutes les dates de sa propre tournée, dont celle d'hier soir à Montpellier. Il donnera ses dernières représentations à Paris les 29 et 30 mai.

« On nous demande d'oublier Marie Trintignant. On invoque le droit à la réinsertion et à l'oubli pour Cantat. Mais quel exercice périlleux d'exiger qu'on oublie une victime de meurtre au profit du condamné ! Moi, au "droit à l'oubli", je réponds "devoir de mémoire". Je ne veux pas oublier ni Marie ni ses souffrances. Oui, je me place uniquement sur le plan de la morale. Il n'est plus question de droit, puisque la justice est passée, à Vilnius du moins. Mais pourquoi de-

## « Il faudrait faire comme si de rien n'était ? »

Yaël Mellul a été avocate et préside l'association contre les violences faites aux femmes "Femme & Libre".

Celle qui avait essayé de faire rouvrir en 2013 à Bordeaux l'enquête sur le suicide de Kristina Rady publiée, avec la philosophe Lise Bouvet, un livre intitulé "Les Intouchables" sur les affaires Cantat, DSK, Tron et Polanski.

### «Cet "avant" n'existe plus»

Nous l'avons interrogée sur la polémique et son avis est évidemment très

tranché. « On nous demande d'oublier Marie Trintignant. On invoque le droit à la réinsertion et à l'oubli pour Cantat. Mais quel exercice périlleux d'exiger qu'on oublie une victime de meurtre au profit du condamné ! Moi, au "droit à l'oubli", je réponds "devoir de mémoire". Je ne veux pas oublier ni Marie ni ses souffrances. Oui, je me place uniquement sur le plan de la morale. Il n'est plus question de droit, puisque la justice est passée, à Vilnius du moins. Mais pourquoi de-

vrait-on éviter le terrain de l'éthique ? Surtout qu'on est dans le concret, là ! Ce n'est pas conceptuel. Il y a un dossier épais qui détaille le nombre de coups qui ont mené Marie à la mort. Et on a lu les retranscriptions du message terrorisé de Kristina laissé à ses parents... Et après, il faudrait faire comme si de rien n'était ? Cantat veut revenir dans la lumière et se faire acclamer, comme avant, sans exprimer des remords ? Mais cela n'est pas possible. Cet "avant" n'existe plus. »

Recueilli par Èv. M.



Yaël Mellul est la coauteure de l'ouvrage "Les Intouchables", publié chez Balland (250 pages, 19 euros).

## L'INFO EN +

### LE CONTEXTE DE LA POLÉMIQUE

**1. Condamné**  
Le 27 juillet 2003, au cours d'une dispute, Bertrand Cantat frappe à plusieurs reprises Marie Trintignant. Rapatriée en France, elle succombe à ses blessures le 1<sup>er</sup> août 2003. Les faits ayant eu lieu à Vilnius (Lituanie), il est condamné par la justice du pays le 29 mars 2004 à huit ans de prison. Le 28 septembre 2004, il est transféré à la prison de Muret, près de Toulouse. Il est libéré en 2007, après avoir purgé plus de la moitié de sa peine.

**2. Kristina**  
Kristina Rady, ancienne épouse du chanteur, se suicide le 10 janvier 2010 à Bordeaux.

**3. La Une des Inrockuptibles**  
Le 11 octobre 2017, l'hebdomadaire consacre sa Une à Bertrand Cantat, où le chanteur expliquait son retour à la musique et sa reconstruction dans une longue interview. Immédiatement, les critiques fusent.

**4. De nouvelles accusations**  
Fin novembre 2017, Bertrand Cantat fait l'objet de nouvelles accusations de violences rapportées par *Le Point*. Son avocat a annoncé qu'il déposait plainte pour diffamation à l'encontre de l'hebdomadaire.

**5. Nouvel album**  
Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, Bertrand Cantat sort son premier album solo "Amor Fati" (formule empruntée à Nietzsche signifiant "accepter son destin"), dans un contexte rendu explosif par l'affaire Weinstein.

**6. Une main courante**  
Le 17 février, l'hebdomadaire *Le Point* révèle qu'une femme de 45 ans aurait déposé une main courante à Paris contre l'ancien leader de Noir Désir. « Il se fait passer pour un ami, mais en réalité il a un comportement menaçant et violent psychologiquement », aurait-elle affirmé aux forces de l'ordre.

**7. Sa tournée débute**  
Près d'une quarantaine de dates et participations à des festivals sont programmées d'ici l'été dans le cadre de cette tournée commencée le 1<sup>er</sup> mars. Et des manifestations sont annoncées. Les premières annulations tombent.

**8. Nadine Trintignant : «C'est dégueulasse»**  
Dans une interview à France 2, Nadine Trintignant a dit hier qu'elle n'en veut pas aux fans qui ont prévu d'aller voir les concerts : « Non, je ne leur en veux pas, mais je ne comprends pas qu'ils aient oublié les larmes, le sang, l'horreur... » À ceux qui disent que Bertrand Cantat a payé pour son crime, elle répond : « Il n'a rien payé du tout ! Il a été condamné à huit ans mais en a fait quatre. Il aurait dû en faire vingt, ainsi sa femme serait encore vivante. » Elle exprime enfin son indignation au sujet des concerts : « Comment ose-t-il ? Je trouve honteux, indécent, dégueulasse, qu'il aille sur scène. »